



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/03/2023 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Toufik HAMD AOUI - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNAT & COUPES

Match N° 24552012 PANAMICAINE / RACING CLUB 18 D3.B du 05/03/23

Courriel de PANAMICAINE du dimanche 05/03/23 déclarant forfait le jour du match.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de La Panamicaine et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Suite à la communication des dates des deux tours préliminaires de la Coupe de France 23/24 fixées au 21/05/23 et 11/06/23.

La commission fixe les demi-finales de la coupe 75 séniors au 30/04/23.

Match N° 25601552 FOOT 130 / SPORTING CP coupe Loisir / Entreprise du 11/03/23

Courriel de la LPIFF et FOOT 130 demandant le report du match au motif match remis par la LPIFF à la même date.

La commission fixe la rencontre au 25/03/23 (date butoir)

JEUNES

U 14

Match N° 24553542 ESP PARIS 19.2 / RC PARIS 10 D2.A du 04/03/23

Courriel de RC PARIS du 02/03/23 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (3^{ème} forfait) de l'équipe du RC Paris 10 et déclare le forfait général de cette équipe. Une amende de 100 € est infligée au club (cf annexe financière)

Match N° 24581201 COURONNES OFC 2 / AS CENTRE DE PARIS D3.C du 04/03/23

Courriel de AS CENTRE DE PARIS du 01/03/23 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de l'AS Centre de Paris.

U 16

Match N° 25116829 CA PARIS 2 / TROPS D3.D du 12/03/23

Demande de modification sur footclub, accord des 2 clubs pour jouer 23/04/23 au motif : 4 matches programmés sur le même terrain de PARIS CA.

La commission donne son accord.

Match 25116828 US PARIS XI.2 / ESP PARIS 19.3 D3.D du 12/03/23

Demande de modification sur footclub de PARIS XI US afin de jouer à 11H00 (créneau accordé par la DJS) et refusée par l'ESP PARIS 19.

La commission rappelle à l'Espérance Paris 19 les dispositions prises pour cette catégorie à compter du PV du 13/09/22 : La commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

En conséquence, l'accord du club adverse n'est plus requis et la commission fixe le coup d'envoi de cette rencontre à 11H00.

U 18

Match N° 24580938 MINIS MAXIS / SALESIENNE 2 D3.A du 12/03/23

Demande de modification sur footclub saisie par le club de MINIS MAXIS pour un report du match au 28/05/23 au motif : beaucoup de joueurs non disponibles (préparation du BAC)

La commission ne peut prendre en considération ce motif et maintient ce match au calendrier initial.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe du club recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication (club visiteur ou arbitre officiel) alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D1

CAP NORD (PV du 07/02/23)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFPP (PV du 22/11/22)

JAM (PV du 28/02/23 discipline déclassement)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1)

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D2

RC PARIS 10 (PV du 06/03/23)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

Le tirage des demi-finales du **28/03/2023**, dans 10 catégories reprises ci-dessous, aura lieu à 17H45 en présence d'un seul représentant par club, quel que soit son nombre d'équipes en lice. Pour la catégorie U18, le tirage pourra être avancé au **28/03/23** si les trois quart de finales restants sont joués avant cette date.

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupes sauf pour celles concernant deux équipes d'un même club sur lesquelles un seul arbitre désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75.

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 30/04/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 SENIORS Amitié - FINALISTE

MACCABI PARIS METROPOLE 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE CDM

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 05/03/23 – (**date butoir 09/04/23**)

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 11/04/23

COUPE 75 Anciens

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage effectué voir site

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 04/03/23 – (**date butoir 26/03/23**)

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 28/01/23 – (**date butoir 25/03/23**)

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U16

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U14

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U14 Amitié

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.